



DEMANDE D'ACCOMPAGNEMENT À LA CRÉATION



Le présent contrat est établi entre :

NOM (porteur.teuse de projet) :

PRÉNOM (porteur.teuse de projet) :

DÉNOMINATION (si association) :

ADRESSE ou ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL :

Représenté(e) par (si association) :

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE :

ADRESSE MAIL :

TITRE DU PROJET :

Et

Association **ALPHAFILMS**

ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL : 27, rue Jean Bart / 59000 Lille

Représentée par : AZEDDINE BENAMARA, président

Article 1 - Conditions

Tout projet accompagné par *Alphafilms* doit être présenté au Collectif Dirigeant de l'association qui se réunit plusieurs fois par an afin de statuer sur les différentes demandes déposées. Après étude du dossier, il sera procédé un vote en commission pour définir de l'accompagnement ou non du projet, en fonction des demandes du.de la porteur.teuse de projet.

- **Contenu de la demande pour l'accompagnement à la production :** Toute demande doit être envoyée à contactalphafilms@gmail.com accompagnée de la demande d'accompagnement à la création complétée, d'un CV du.de la réalisateur.trice, du dossier de production (en cours ou terminé – contenant au minimum un scénario, une note d'intention et une note de traitement) et de tout document nécessaire à la bonne compréhension du projet. Toute pièce manquante ne permettra pas l'étude de la demande.
- **Contenu de la demande pour l'accompagnement matériel :** Toute demande doit être envoyée à contactalphafilms@gmail.com accompagnée de la demande d'accompagnement à la création complétée, d'un CV du.de la réalisateur.trice, du dossier de production (en cours ou terminé – contenant au minimum un scénario, une note d'intention et une note de traitement), de tout document nécessaire à la bonne compréhension du projet et d'une attestation d'assurance à jour. Toute pièce manquante ne permettra pas l'étude de la demande.
- **Contenu de la demande pour l'accompagnement à la diffusion :** Toute demande doit être envoyée à contactalphafilms@gmail.com accompagnée de la demande d'accompagnement à la création complétée, d'un CV du.de la réalisateur.trice, d'un lien visionnable du film destiné

à la demande et de tout document nécessaire à la bonne compréhension du projet. Toute pièce manquante ne permettra pas l'étude de la demande.

Les critères de la demande particulièrement étudiés seront :

- La présence des différentes pièces demandées (détaillées ci-dessus)
- La pertinence des différents éléments (faisabilité du projet, cohérence globale...)
- La qualité artistique du projet

Article 2 - Adhésion

Afin de pouvoir bénéficier des services d'*Alphafilms*, le.la porteur.teuse de projet devra s'acquitter des frais d'adhésion d'un montant de 40 euros. Cette adhésion est valable pour une durée d'un an, de date à date, et devra donc être renouvelée, si nécessaire, lorsqu'elle parviendra à son terme.

Article 3 - Mentions

- **Dans le cas d'un accompagnement à la production** : Le.la porteur.teuse de projet s'engage à mentionner *Alphafilms* en tant que producteur et à faire apparaître le logo de l'association au générique de son film ainsi que dans les documents de communication.
- **Dans le cas d'un accompagnement à la diffusion** : Le.la porteur.teuse de projet accepte de faire apparaître sur les différents documents de communication (dvd, dossier de presse, site internet...) le logo d'*Alphafilms*.

Article 4 – Connaissance des détails des termes de la demande

Le.la porteur.teuse reconnaît avoir pris connaissance des détails des termes de la demande d'accompagnement exposés ci-dessous.

Détails des termes de la demande d'accompagnement :

- **L'accompagnement à la production** est relatif à l'accompagnement d'un projet de création en cours de production. *Alphafilms* s'engage à conseiller le.la porteur.teuse sur la construction de son dossier de production, à l'orienter vers les structures de production potentielles, les résidences d'écritures, etc., et à défendre le projet devant les différents financeurs. *Alphafilms* s'engage donc en tant que producteur principal et sera le garant de la bonne gestion budgétaire du projet.
- **L'accompagnement matériel** est relatif à un prêt gracieux de matériel audiovisuel pour les besoins d'un tournage ou d'un événement audiovisuel. Il est nécessaire de posséder une association ou une structure associative afin de pouvoir bénéficier de l'aide matérielle. En contrepartie, le.la porteur.teuse de projet devra fournir un justificatif d'assurance et remplir une convention de prêt de matériel dans lequel il est stipulé qu'un état des lieux sera effectué lors du retrait et du retour du matériel. En cas de détérioration, ainsi que de vol ou de perte, l'emprunteur s'engage à remplacer le matériel détérioré, volé ou perdu par du matériel neuf. L'emprunteur prend en charge le transport, la surveillance, le démontage et le retour de la totalité du matériel.
Attention, cet accompagnement n'est possible qu'avec un projet accompagné en production par *Alphafilms* (accompagnement au projet validé par l'association).
- **L'accompagnement à la diffusion** est relatif à l'accompagnement en diffusion/projection d'une œuvre aboutie. *Alphafilms* s'engage à orienter la production vers des lieux de diffusion

adaptés (festivals, salles de cinéma, dispositifs scolaires...) à l'œuvre accompagnée, et à la conseiller dans les démarches à effectuer.

Le la porteur.teuse de projet accepte qu'Alphafilms puisse bénéficier d'éventuels règlements d'intervention (en salle, en milieu scolaire...). Dans ce cas, tout dédommagement et/ou règlement de droits à la diffusion qui sera adressé à Alphafilms sera conservé dans une enveloppe budgétaire destinée aux besoins futurs de la diffusion du film (inscriptions en festivals, éditions de nouveaux supports de visionnage, déplacements de l'intervenant...). Toute somme restante, non réclamée et/ou non investie, au terme d'une année, deviendra la propriété exclusive d'Alphafilms.

Il n'est pas nécessaire d'avoir son projet accompagné en production par Alphafilms pour faire la demande d'accompagnement à la diffusion.

Article 5 – Demande

Le la porteur.teuse de projet s'engage à cocher la ou les case(s) correspondant à sa demande dans la liste ci-dessous. Celui-ci bénéficie d'une rétraction ou d'une modification de sa demande jusque 15 jours après le dépôt de celle-ci.

ACCOMPAGNEMENT À LA PRODUCTION

ACCOMPAGNEMENT MATERIEL

ACCOMPAGNEMENT À LA DIFFUSION

Fait à

Le

Signature du.de la porteur.teuse de projet :

(Faire précéder la signature de la mention lu et approuvé)

PARTIE RÉSERVÉE À ALPHAFILMS – Décision du Collectif Dirigeant

ACCEPTÉ

REFUSÉ

À REVOIR

Signature du président et cachet d'Alphafilms :
